



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
8 février 2022**

22-02-08

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 8 février 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 8 février 2022 à 20 h 02 par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêté ministériel numéro 2021-090 du 20 décembre 2021 en lien avec le contexte pandémique à la COVID-19:

Monsieur le maire François Pleau;

Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras, Gilbert Séguin et;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand, madame la directrice générale associée Claudia Baril sont présents.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du mémento prévu à cette fin.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022
5. Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale
6. Adoption du règlement no 215 sur l'éthique et la déontologie des élus
7. Adoption du règlement no 216 sur l'éthique et la déontologie des employés
8. Avis de motion et projet de règlement – Règlement relatif à la prévention des incendies
9. Avis de motion et projet de règlement – Règlement sur les ponceaux no 211-1
10. Avis de motion et projet de règlement – Règlement no 142-8
11. CSUR - Demande de servitude pour l'installation de la fibre optique sur un tronçon du chemin Saint-Henri
12. CPTAQ – Résolution d'appui – lot 2 397 304, chemin Saint-Guillaume
13. CPTAQ – Résolution d'appui – lot 2 643 187, chemin Saint-Guillaume
14. DEV Vaudreuil-Soulanges – Projet d'achat du camion 509
15. Camp de jour 2022 de la ville de Rigaud – Entente intermunicipale
16. MADA – Demande de prolongation pour la réalisation de la politique en raison du contexte pandémique
17. Collectes des encombrants 2022
18. Dons et commandites
19. Correspondance
20. Questions de l'assistance
21. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

22-02-09

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2022-02-08/2022-01-31 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 71 328,05 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 88 609,04 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 29 368,66 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 170,56 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 201 817,30 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2022

Il est proposé

22-02-10

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022 soit adopté tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

ATTENDU QUE l'appel de projets en cours pour Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale offre à la municipalité une opportunité de financement, notamment de dernier recours pour la réalisation d'un projet pour lequel des refus d'aides financières lui ont été signifiés antérieurement;

ATTENDU QUE la municipalité répond aux critères et objectifs de ce fonds;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

22-02-11

D'AUTORISER monsieur le directeur général Michel Bertrand à soumettre pour le bénéfice de la municipalité la demande d'aide financière préparée à cet effet au Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

D'AUTORISER monsieur le directeur général Michel Bertrand et/ou monsieur le maire François Pleau à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe tout document en lien avec cette demande et son éventuelle acceptation.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 215 SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Il est proposé

22-02-12

D'ADOPTER le règlement no 216 sur l'éthique et la déontologie des employés.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 216 SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Il est proposé

22-02-13

D'ADOPTER le règlement no 216 sur l'éthique et la déontologie des employés.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Madame la conseillère Jacqueline Lavergne donne avis de motion qu'un règlement relatif à la prévention des incendies (règlement no 217) sera présenté lors d'une séance ultérieure pour adoption. Le projet de règlement accompagne cet avis de motion.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT SUR LES PONCEAUX NO 211-1

Monsieur le conseiller Gilbert Séguin donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement sur les ponceaux sera présenté lors d'une séance ultérieure pour adoption. Le projet de règlement accompagne cet avis de motion.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO 142-8

Monsieur le conseiller David Pharand donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement de zonage 142-8 sera présenté lors d'une séance ultérieure pour adoption. Le projet de règlement accompagne cet avis de motion.

Déclaration de conflit d'intérêts

Monsieur le directeur général Michel Bertrand déclare son conflit d'intérêts pour le point suivant de l'ordre du jour puisqu'il est un dirigeant élu et président du conseil d'administration de la Coop CSUR. S'étant déjà retiré des discussions lorsque le conseil a traité ce point en réunion de travail, il fait de même lors de la présente séance et se retire à 20 h 11. Madame la directrice générale associée, Claudia Baril, agira comme secrétaire d'assemblée dans l'intervalle et lui transmettra la décision du conseil, le cas échéant, pour intégration au procès-verbal.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

CSUR - DEMANDE DE SERVITUDE POUR L'INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE SUR UN TRONÇON DU CHEMIN SAINT-HENRI

ATTENDU QUE la Coop CSUR déploie de la fibre optique dans la région afin d'offrir une meilleure qualité de services à ses membres en matière de télécommunications Internet, téléphonie et télévision;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité de Sainte-Marthe est déjà en partie couvert par le déploiement de la fibre optique installée par la Coop CSUR et que cette dernière souhaite poursuivre son déploiement sur un tronçon du chemin Saint-Henri;

ATTENDU QUE pour faciliter son déploiement, la Coop CSUR demande à la municipalité de Sainte-Marthe une servitude lui permettant d'enfouir sa fibre optique dans l'emprise de la municipalité sur le chemin Saint-Henri, entre les numéros civiques 368 chemin Saint-Henri et 206 chemin Saint-Henri;

Il est proposé

22-02-14

D'ACCORDER une servitude à la Coop CSUR afin de procéder à l'enfouissement de sa fibre optique sur le chemin Saint-Henri à l'endroit mentionné en préambule de cette résolution;

QU'il appartient à la Coop CSUR de publier au Registre foncier du Québec, si elle le souhaite, et à ses frais le cas échéant, l'enregistrement de cette servitude;

DE GÉOLOCALISER ladite fibre optique et d'en transmettre à la municipalité ainsi qu'à Info-Excavation les coordonnées de géolocalisation sur un plan;

QUE la municipalité ne puisse, en aucun moment et pour quelque raison que ce soit, être tenue responsable des dommages à la fibre optique qui sera installée par la Coop CSUR sur l'emprise de la municipalité;

D'AUTORISER madame la directrice générale associée Claudia Baril et/ou monsieur le maire François Pleau à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à l'accord de cette servitude.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

Réintégration à la séance

Monsieur le directeur général Michel Bertrand réintègre la séance à 20 h 14.

CPTAQ – RÉOLUTION D'APPUI – LOT 2 397 304, CHEMIN SAINT-GUILLAUME

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation est conforme à la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande n'a pas d'effet négatif sur le milieu agricole puisqu'elle vise l'implantation d'une maison pour la relève agricole;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'espace approprié disponible sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole pour un tel projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

22-02-15

D'APPUYER la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 2 397 304 d'une superficie d'environ 2800 mètres carrés.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CPTAQ – RÉSOLUTION D'APPUI – LOT 2 643 187, CHEMIN SAINT-GUILLAUME

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation est conforme à la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande n'a pas d'effet négatif sur le milieu agricole puisqu'elle vise l'implantation d'une maison pour la relève agricole;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'espace approprié disponible sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole pour un tel projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

22-02-16

D'APPUYER la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 2 643 187 d'une superficie d'environ 2800 mètres carrés.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DEV VAUDREUIL-SOULANGES – PROJET D'ACHAT DU CAMION 509

ATTENDU QUE la résolution no 21-04-49 a attribué un contrat pour la fourniture d'une unité de secours multifonctionnelle (camion 809) qui sera livrée ultérieurement en 2022;

ATTENDU QUE les caractéristiques du nouveau camion 809 ont été prévues, notamment par sa capacité de remorquage, afin d'envisager éventuellement une combinaison des camions 509 et 809;

ATTENDU QU'à plus ou moins brève échéance, le camion 509 est appelé à être retiré de la flotte;

ATTENDU QUE Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV Vaudreuil-Soulanges) a signifié son intérêt pour l'achat du camion 509;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

22-02-17

DE MANDATER le directeur général afin d'évaluer avec les représentants de DEV Vaudreuil-Soulanges la nature de leur offre et les modalités qui pourraient s'y accompagner;

D'AUTORISER le directeur général à convenir avec DEV Vaudreuil-Soulanges d'un transfert de propriété du camion 509, moyennant une valeur monétaire à être établie entre les parties, et en autant que l'ensemble des modalités conviennent autant à l'acheteur qu'au vendeur.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CAMP DE JOUR 2022 DE LA VILLE DE RIGAUD – ENTENTE INTERMUNICIPALE

Il est proposé

D'AUTORISER monsieur le maire François Pleau et monsieur le directeur général Michel Bertrand à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe, l'entente intermunicipale "Camp de jour de Rigaud" pour l'année 2022.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

MADA – DEMANDE DE PROLONGATION POUR LA RÉALISATION DE LA POLITIQUE EN RAISON DU CONTEXTE PANDÉMIQUE

ATTENDU QUE la municipalité souhaite réaliser la démarche du programme Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU QU'une aide financière gouvernementale du ministère de la Famille et des Aînés a été accordée à cette fin;

ATTENDU QUE la municipalité s'apprêtait à entreprendre cette démarche au moment de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire liée à la COVID-19 en mars 2020;

ATTENDU QUE le ministère avait informé les municipalités qui s'étaient vu octroyer un financement pour la réalisation d'une telle démarche, qu'un report pouvait être accordé à cause du contexte pandémique;

ATTENDU QU'une démarche dans le cadre du programme MADA implique des exercices de consultation avec la population visée, ce qui devenait pratiquement impossible avec les nombreuses contraintes sanitaires, d'autant plus que la municipalité en était qu'à ses premiers balbutiements de la démarche au moment de l'émergence de la pandémie;

ATTENDU QUE le ministère de la Famille et des Aînés est toujours disposé au report de la réalisation de la démarche en autant que la municipalité confirme par résolution qu'il est toujours dans son intention de réaliser cette démarche MADA;

ATTENDU QUE la municipalité a l'intention de réaliser ladite démarche aussitôt que le contexte pandémique le permettra;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

DE DEMANDER au ministère de la Famille et des Aînés de réserver les fonds liés à l'aide financière accordée à la municipalité pour la réalisation de la démarche MADA;

22-02-18

22-02-19



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

DE REPORTER en 2023 la date de réalisation de ladite démarche MADA, bien que la municipalité en entreprendra sa réalisation dès que le contexte le permettra.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

COLLECTES DES ENCOMBRANTS 2022

ATTENDU QUE la municipalité Sainte-Marthe a réalisé en 2020 les collectes d'encombrants au moyen de son personnel des travaux publics et de ses équipements;

ATTENDU QU'en 2021, la municipalité a confié à l'entreprise Robert Daoust et Fils inc. les six collectes d'encombrants sur son territoire puisque, entre autres raisons, cette entreprise était en mesure d'acheminer à un centre de tri spécialisé les matières recueillies afin de les revaloriser et éviter ainsi de les acheminer vers un centre d'enfouissement;

ATTENDU QUE l'administration municipale a effectué ces dernières semaines une nouvelle analyse coût-bénéfice afin de formuler une recommandation éclairée au conseil quant à la possibilité d'effectuer les collectes d'encombrants avec ses ressources comme en 2020, ou de les confier par contrat à un entrepreneur externe comme en 2021;

ATTENDU QUE la recommandation aura été de confier à nouveau à une firme externe les collectes, le transport et le traitement des encombrants pour l'année 2022;

ATTENDU QUE l'administration a procédé à un appel d'offres sur invitations auprès de trois firmes spécialisées;

ATTENDU QU'une seule entreprise a déposé une soumission;

ATTENDU QUE le prix soumis est le même qu'en 2021, majoré de 4,4 %;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

22-02-20

D'ACCORDER à Robert Daoust et Fils inc. le contrat pour six collectes, transport et traitement d'encombrants, aux deux mois, à compter de février 2022 ;

QUE le traitement soit effectué auprès d'un centre de tri spécialisé avec lequel l'entreprise fait affaires à Lachute et qui revalorise les matières récupérables ;

QUE le coût soit de 861,30 \$ par collecte auquel s'ajoute le coût en traitement de 108,58 \$ /tonne métrique

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé



No de résolution
ou annotation

22-02-21

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

D'ACCORDER les dons et commandites suivants :

- Moisson Sud-Ouest, un montant de 200 \$;
- Gala méritas école secondaire Soulanges, un montant de 200 \$;
- Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges, un montant de 200 \$.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, monsieur le directeur général ainsi que madame la directrice générale associée résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines, le cas échéant.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Respectant l'arrêté ministériel numéro 2021-090 du 20 décembre 2021, la présente séance ordinaire est tenue en visioconférence et par conséquent, sans la présence du public. Les personnes intéressées avaient toutefois la possibilité de transmettre leurs questions au préalable de ladite séance.

Des questions ont d'ailleurs été adressées au conseil avant la tenue de la présente séance et tel que prescrit. Les réponses formulées par monsieur le maire seront communiquées au citoyen par l'entremise de monsieur le directeur général en plus d'être disponible sur la bande audio de la séance qui sera mise en ligne sur le site Internet de la municipalité dans un bref délai.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 32,

Il est proposé

22-02-22

QUE la présente séance soit levée.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
Maire

Michel Bertrand
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
Directeur général